

## Après 4 ans, un concours toujours aussi humiliant Cette mascarade n'a que trop durée !!

C'est la 4<sup>ème</sup> session du concours qui vient de s'achever et le changement de nom n'a rien apporté de nouveau. La CGT n'a cessé de dénoncer depuis 2013 le caractère inégalitaire et dégradant de ce concours, et cela autant pour les CT qui le passent que pour ceux qui ne le font pas.

**La violence du concours est autant due à son déroulement, qu'à son sujet et qu'aux conclusions pour les recalés.** Le déroulement de l'épreuve au CREPS, au milieu d'un no man's land de la banlieue rémoise, est fait pour décourager les candidatEs : longueur des trajets (la plupart passent par Paris), difficultés de transports (parfois aucun bus ne relie les hôtels « conseillés » au CREPS) et mise sous pression « en isolement » pendant une demi-heure avant l'épreuve (il faut être accompagné pour aller aux toilettes, comme si les collègues n'avaient pas le sujet depuis 4 ans...).



Les différents rapports de jurys répètent que les candidatEs « ne sont pas jugés sur leurs connaissances » (mais fustigent les lacunes des candidatEs sur certains sujets) cependant cela se révèle quelque part bien plus odieux : le candidat échoue à cause de son propre parcours et de sa propre incapacité à le mettre en avant et non parce qu'il n'a pas bien retenu ses leçons... Cela pousse nombre de collègues, pourtant forts d'une expérience à valoriser au sein du ministère, à se remettre en question et à douter de leurs capacités professionnelles.

**Ce concours place les contrôleurs du travail dans une situation et un cadre de travail anxiogènes** : les collègues qui y échouent ou qui ne souhaitent pas le passer se retrouvent avec beaucoup de questions sur leur avenir : que vont-ils/elles devenir ? Pourront-ils/elles rester sur leurs postes ? Quels droits à une carrière ou à une mutation ? Autant de questions auxquelles la direction répond par des pronostics erronés (des projections de départ en retraites fausses du fait des réformes) ou des pirouettes (une solution sera trouvée en 2019). Mais cela ne cache pas la vérité : seuls 1500 postes seront proposés sur 7 ans pour les 3500 contrôleurs du travail en poste... Nombreux seront les contrôleurs laissés sur le carreau.

**Le rapport L'Horty, sorti en juillet 2016, souligne que les concours du ministère du travail sont particulièrement discriminants** à l'égard des « candidats nés en dehors de France métropolitaine » et à l'égard des femmes. Or les grilles d'évaluation fournies chaque année sont très imprécises, de même que les grilles de notation envoyées aux candidats et qui ne permettent pas de comprendre la notation ou d'évaluer son caractère équitable. Le rapport le précise : « Le recours à des grilles d'évaluation précises et explicites est un moyen d'éviter les jugements de valeur sur la personnalité des candidats qui exposent le jury à toute sorte de stéréotypes. ». Ces grilles n'ont pas été renseignées cette année. De même, la composition des « sous-jurys » ni les fonctions des membres n'était indiqué

Par ailleurs, des agentEs ont fait part à la CGT du fait qu'ils/elles connaissaient des membres de leur jury, d'autres savaient que leur cheffe de service était membre du jury. **Cela interroge sur l'impartialité de l'évaluation** et instaure un climat intimidant pour bon nombre de collègues.

**Cette année encore, de nombreux collègues nous ont fait part de faits inacceptables**, de l'absurdité de certaines questions posées à des postures des membres des jurys qui se permettent des réflexions condescendantes sur la carrière de collègues. Toutefois, au-delà des expériences personnelles traumatisantes, c'est l'ensemble des contrôleurs du travail qui est maltraité d'année en année. Cette année, seuls 667 contrôleurs se sont prêtés à l'exercice, alors que 1600 sont susceptibles de le passer... c'est un tiers de moins que l'an passé. Cette situation ne devrait pas s'améliorer puisqu'on peut lire dans le rapport de jury que « *les examinateurs ayant exercé lors des précédentes sessions ont été unanimes pour relever une baisse sensible de niveau* ». Ces propos, dont on soulignera la bienveillance, sont surtout un excellent révélateur du surdimensionnement de l'égo de certains membres du jury qui se sentent autorisés à tenir de tels propos ...

Comme si le caractère arbitraire de l'exercice ne suffisait pas, **la DRH a en plus choisi de présenter une liste d'aptitude de cinquante personnes établie selon des critères occultes**, amputant d'autant le nombre de place pour les candidats au « concours ». Le CRIT est cette année encore plus utilisé comme un outil de coercition par la hiérarchie avec la mise en œuvre de cette liste d'aptitude. Comme si l'arbitraire d'un jury composé exclusivement de chefs ne suffisait pas...

La décision de Michel SAPIN, dès lors que le corps des contrôleurs était mis en extinction, aurait dû avoir pour conséquence un reclassement dans le corps de l'inspection du travail de l'ensemble des contrôleurs qui le désiraient. Cela aurait dû être fait rapidement, par ordre d'ancienneté et **sans mise en concurrence idiote et mortifère des contrôleurs du travail**. Au lieu de cela, le choix a été fait de s'engager dans une période transitoire de 7 ans durant laquelle les services sont profondément désorganisés et durant laquelle, tous les ans, les contrôleurs se rendent en file indienne à l'abattoir.

**De fait, le choix du ministère et de la direction du travail d'un concours comme voie de transformation de l'emploi est sans ambiguïté : il ne s'agit pas pour le/la candidatE de démontrer ses compétences, connaissances et motivations, il s'agit de démontrer que celles-ci sont meilleures que celles de ses collègues...**

La CGT revendique :

- Passage immédiat en inspecteurs de tous les contrôleurs le désirant par ordre d'ancienneté sans examen, ni concours, ni dossier, ni entretien, ni CV, ni lettre de motivation.
- Garantie de maintien dans l'emploi pour les promus et pour ceux qui veulent rester contrôleur quel que soit le service d'affectation.
- Garantie du respect des droits à la mutation et à une carrière des contrôleurs du travail et intégration des 4 personnes qui figurent sur la liste complémentaire.